

Province de Québec

Municipalité de  
**SAINT-LUDGER-DE-MILOT**

**AVIS PUBLIC**  
**RÔLE DE PERCEPTION 2022**

Correction

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Rita Ouellet CPA directrice générale greffière trésorière de la susdite municipalité.

Que conformément aux dispositions de l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle de perception des taxes municipales de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot pour l'exercice financier 2022 est complété et déposé au bureau municipal.

Que les comptes de taxes seront adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et postés dans les délais prévus.

Que toute personne intéressée par le rôle de perception peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité, au 739 rue Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 9h à 12h.

**DONNÉ à Saint-Ludger-de-Milot, ce 8 mars 2022.**



Rita Ouellet  
Directrice générale greffière trésorière

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à St-Ludger-de-Milot, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 10 et 18 heures de la journée, le 8<sup>e</sup> jour de mars 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour de mars deux mille vingt deux.

Signée :



Directrice générale greffière trésorière